



# SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82, rue de Montreuil • 75011 PARIS  
Tél. 01.44.64.64.44 • Fax 01.43.48.96.16  
www.snui.fr • Courriel : snui@snui.fr

Paris, le 26 mars 2009

## HARMONISATION INDEMNITAIRE : MISE AU POINT.

Notre tract « Bercy doit mettre fin à l'injustice sur les rémunérations » a suscité de nombreuses réactions. Au vu du caractère passionné et sensible du sujet d'une part, et du peu d'informations de la DG d'autre part, on peut le comprendre.

Nous n'avons pas correctement expliqué l'harmonisation « Woerth-Parini ». Nous voulions mettre en avant « l'effet mécanique et d'optique » suivant : dans le cadre de la fusion globale, le Ministre a décidé d'harmoniser, c'est-à-dire d'aligner sans revaloriser, les régimes indemnitaires des agents A+, A, B et C des deux réseaux (sur la base du régime de rémunération le plus favorable à grade identique). En général, les A, B et C de l'ex-DGCP étaient moins bien lotis que leurs collègues de l'ex-DGI. En général aussi, les A+ de l'ex-DGI étaient, pour leur part, moins bien lotis que leurs collègues de l'ex-DGCP. D'où, dans le processus d'harmonisation décidé par le Ministre, des sentiments de frustration et de mécontentement mêlés et croisés puisqu'il y a des nombreux perdants, surtout dans l'ex-DGI parmi les agents A, B et C.

Ce processus d'harmonisation indemnitaire qui va bénéficier à la plupart des cadres A+ (la DG n'ayant pas encore tranché la situation des IDEP non comptables) est légitime au regard des opérations de fusion. En revanche, il fait apparaître encore plus les défauts de structuration de la mécanique des primes pour l'ensemble des agents C, B, A et A+. Les écarts qui étaient importants dans l'ex-DGCP vont légèrement se tasser alors qu'ils vont s'accroître dans l'ex-DGI. D'où, ce sentiment légitime d'injustice chez tous les laissés pour compte dont font partie la plupart des agents A, B et C de l'ex-DGI.

Nous avons - en fait - paru stigmatiser injustement les IP. De plus, aucun agent (A+, A, B et C) ne s'est reconnu dans les rémunérations indiquées (car exprimées en montants « bruts »). En effet, sur ce tract, nous n'avons pas assez dit que les rémunérations brutes étaient les seules données à notre disposition fournies début 2008 par l'administration et qu'elles concernaient les derniers échelons des grades les plus élevés. Précisons que les organisations syndicales n'ont toujours pas à ce jour, les tableaux chiffrés actualisés par grades et échelons, malgré les nombreuses demandes du SNUI et d'autres syndicats.

Par ailleurs, nous n'avons pas pris la précaution de mentionner dans nos développements la modulation des primes des IP, la non prise en compte globale de celles-ci pour la retraite, la perspective de la PFR (Prime de Fonctions et de Résultats), toutes choses qui conduisent ou conduiront à de fortes disparités au sein même du grade des IP (et du A+ en général). Le SNUI s'opposera à toute forme de modulation individuelle des primes pour tous les agents.

Le SNUI demande que cette harmonisation serve de base à une véritable revalorisation des rémunérations des catégories A, B et C. Le cadre supérieur doit permettre de tirer vers le haut l'ensemble des autres rémunérations. Nous n'avons jamais eu l'intention de dénoncer la situation de quelque grade que ce soit.

Pour le SNUI, syndicat vertical qui défend toutes les catégories d'agents et devant les tentatives de divisions de l'administration, la défense individuelle et collective de tous les agents constitue la seule réponse possible qu'il s'agisse de rémunération ou de conditions de vie au travail.